

MODE.FR

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ESPACES PUBLICITAIRES

Article 1. Préambule

1.Mode.fr exploite un portail internet, accessible depuis l'adresse www.mode.fr, qui permet d'accéder à différents services et contenus, tels que des outils de communication, des outils de recherche, des espaces communautaires, et des contenus éditoriaux et d'information.

2.Dans le cadre de ses activités, Mode.fr commercialise des espaces publicitaires sur le portail internet <http://www.mode.fr> soit directement auprès des annonceurs intéressés, soit auprès de mandataires de ces annonceurs.

Article 2. Définitions

3.Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- « Annonceur » : désigne toute société réservant directement ou faisant réserver, par un intermédiaire, son espace publicitaire sur le site édité par mode.fr. Est également un annonceur au sens des présentes conditions générales, un ensemble d'annonceurs regroupés dans une société dont ils détiennent la majorité du capital et qui justifie d'une centralisation de leurs achats d'espaces.
- « Contrat » : désigne l'accord conclu entre un annonceur et Mode.fr pour l'insertion d'une annonce publicitaire. Tout Contrat est régi par les présentes conditions générales de vente.
- « Espace publicitaire » : désigne tous les emplacements publicitaires disponibles sur les supports édités par Mode.fr, quel que soit le format.
- « Mandataire » : désigne une société agissant pour le compte de l'annonceur et dûment mandaté par lui pour effectuer en son nom et pour son compte la réservation des espaces publicitaires, la signature et le contrôle des ordres de publicité, la vérification des factures ainsi qu'éventuellement le règlement desdites factures. Ledit mandat doit être matérialisé par une attestation de mandat valide sur la période de communication considérée et dont la copie doit être adressée à Mode.fr.
- « Publicité » : désigne tout message à caractère publicitaire d'un annonceur diffusé dans les espaces publicitaires, quel que soit son contenu (données visuelles, audiovisuelles et/ou textuelles), le cas échéant, ciblées en fonction des données de navigation des internautes accédant au portail internet, éventuellement grâce à des cookies ou des tags placés ou lus à partir des contenus consultés sur le portail internet.

Article 3. Objet

4. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de commercialisation par Mode.fr de ses espaces publicitaires sur le portail internet <http://www.mode.fr>.

5. Sauf document contraire émis par Mode.fr, tout achat d'espace implique l'adhésion entière et sans réserve de l'annonceur aux présentes conditions générales de vente.

Article 4. Documents

6. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- le cas échéant les conditions particulières de vente spécifiques à l'opération d'achat d'espace réalisée par l'annonceur ;
- les présentes conditions générales de vente.

7. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévalent pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation.

8. Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :

- obligation par obligation ;
- ou à défaut alinéa par alinéa ;
- ou à défaut article par article.

Article 5. Opposabilité

9. L'acceptation des présentes conditions générales sous forme d'un « double clic positif » constitue la preuve que l'utilisateur a pris connaissance desdites dispositions et vaut acceptation des présentes.

10. La société Mode.fr se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales de vente toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

11. Les présentes conditions de vente sont opposables pendant toute la durée d'utilisation de l'espace membre et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.

12. Tout usage de l'espace membre par l'utilisateur après les modifications des conditions générales de vente vaut acceptation par ce dernier des nouvelles conditions générales.

13. Les membres peuvent accéder aux conditions générales de vente archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : contact@mode.fr.

Article 6. Durée - entrée en vigueur

14. Le Contrat entre en vigueur à la date d'acceptation des présentes conditions générales de vente et au plus tard à la signature de l'ordre d'insertion.

15. Mode.fr se réserve la possibilité de mener une enquête sur la solvabilité des annonceurs, via son service de contrôle des crédits. En conséquence, l'annonceur désirant pour la première fois passer un ordre à Mode.fr doit adresser tous les renseignements requis par elle à cette fin.

16. L'annonceur est d'ores et déjà informé et reconnaît que l'acceptation par Mode.fr d'insérer une publicité est conditionnée aux résultats de cette enquête de solvabilité.

Article 7. Spécifications techniques

17. L'annonceur doit impérativement communiquer à Mode.fr les éléments techniques nécessaires à la publication ou à la diffusion de sa publicité.

18. Si le délai de remise des éléments techniques n'est pas respecté, les erreurs ou omissions éventuelles dans la mise en ligne ou la publication de la publicité de l'annonceur engagent la seule responsabilité de celui-ci.

19. En cas de retard dans la remise des éléments techniques ou de remise non conforme aux exigences de Mode.fr entraînant une non-publication ou une non diffusion de la publicité, le prix de l'espace publicitaire réservé reste intégralement dû par l'annonceur à Mode.fr, sous les réserves indiquées à l'article 10.2.

20. De la même manière, au cas où, pour des raisons techniques (notamment poids électronique trop élevé), les éléments remis par l'annonceur ne permettent pas la diffusion ou la publication de sa publicité, et que l'annonceur ne peut fournir des éléments permettant cette publication ou cette diffusion dans les délais impartis avant la mise en ligne prévue, le prix de l'espace publicitaire réservé reste intégralement dû par l'annonceur, sous les réserves indiquées à l'article 10.2.

21. Enfin, et afin de garantir la meilleure qualité possible de diffusion ou de publication de la publicité de l'annonceur, Mode.fr se réserve le droit de lui demander, y compris en cours de campagne publicitaire, tous nouveaux éléments techniques que l'annonceur s'engage à lui transmettre dans les meilleurs délais.

Article 8. Obligations de l'annonceur

22.L'annonceur garantit Mode.fr qu'il est titulaire de tous les droits et autorisations nécessaires pour la publication des annonces publicitaires. Il certifie en particulier que le contenu de l'annonce publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur (notamment en matière de publicité, concurrence, droits de propriété intellectuelle et industrielle) et qu'il ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers.

23.L'annonceur garantit et s'engage à indemniser Mode.fr pour l'intégralité des conséquences de tout recours de toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée à quelque titre que ce soit par la publication de toute annonce publicitaire dont il a demandé la publication, y compris tous dommages-intérêts, tous frais judiciaires, d'avocats et d'experts ainsi que le préjudice d'image que subirait Mode.fr.

24.L'annonceur qui passe commande par le biais d'un intermédiaire est réputé lui avoir donné un mandat écrit conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, dite "loi Sapin". Il est responsable vis-à-vis de Mode.fr des factures impayées et est tenu de s'en acquitter auprès de Mode.fr en cas de défaillance du mandataire, même s'il a déjà réglé cette somme à un tiers, et en particulier à son mandataire. Il appartient à l'annonceur, avant tout nouvel ordre, de vérifier que le mandataire s'est acquitté des paiements antérieurs vis à vis de Mode.fr.

Article 9. Prix et facturation

25.Le prix des prestations réalisées par Mode.fr au titre des présentes conditions générales de vente sont ceux mentionnés sur le bon de commande, tels que définis dans le présent document et publiés sur le portail internet http://www.mode.fr/pdf/modEFR_media_kit.pdf.

26.Il en est de même pour les conditions de facturation, sachant que l'annonceur est informé et accepte que Mode.fr puisse exiger le paiement comptant de la totalité du prix d'une parution publicitaire lorsque l'annonceur s'adresse pour la première fois à Mode.fr.

27.Les tarifs s'entendent hors taxes et comprennent la mise en ligne de la campagne, la possibilité de créer un lien soit vers le site web de l'annonceur et d'accéder aux statistiques de sa (ses) campagne(s).

28.Les taxes et frais techniques tels que notamment les frais de réalisation de l'insertion ou d'expédition ne sont pas compris dans le tarif et restent entièrement à la charge de l'annonceur ou de son mandataire.

29.Dès parution sur le portail internet <http://www.mode.fr>, la facture correspondant à l'annonce publicitaire insérée est adressée par Mode.fr à l'annonceur.

30.Les prestations sont facturées terme à échoir. Elles comportent le prix de parution des annonces publicitaires, majoré le cas échéant des frais et taxes techniques. Elles sont payables

par l'annonceur par chèque bancaire, traite ou par virement dans un délai maximum de 30 jours date de facture, sauf dérogation expresse prévue dans un accord écrit particulier. Toute modification du taux de TVA ou en général du régime fiscal de l'opération sera reportée par Mode.fr sur la facture. Toutes taxes dues au titre des présentes sont à la charge de l'annonceur.

31. Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire un contrat de mandat écrit le liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier.

32. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée.

33. Dans le cadre d'un nouvel annonceur, il sera demandé un acompte de 50% qui sera réglé à la commande.

34. En cas de retard de paiement, Mode.fr se réserve le droit de suspendre l'exécution des ordres. Pour tout retard de paiement, des agios au taux légal en vigueur lors de la période concernée, augmentés de 50% seront facturés et payables à réception de factures.

35. Les prix pourront être modifiés en cours d'exercice, même sur des Contrats en cours. Toute modification de tarif est portée à la connaissance de l'annonceur avec un préavis de 1 mois.

Article 10. Gestion des ordres d'insertion

10.1. Formalisation des ordres d'insertion

36. L'ordre d'insertion est formalisé par Mode.fr, dont un exemplaire, dûment daté et signé pour accord par l'annonceur est à retourner à Mode.fr dans les délais de validité de l'offre, soit 10 jours à compter de la date d'émission de l'offre, et au plus tard 72 heures avant la première mise en ligne de la campagne publicitaire.

37. L'ordre reproduit les présentes conditions générales de vente. Il peut également prendre la forme d'une lettre datée et signée par l'annonceur ou son intermédiaire, dûment mandaté, avec mention de l'acceptation des conditions générales de vente de Mode.fr.

38. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé à durée indéterminée.

39. L'ordre d'insertion mentionne :

- le cas échéant, le nom du mandataire et du correspondant qui l'engage pour l'insertion publicitaire ;
- le nom de l'annonceur et du responsable budget marketing-publicité affecté à l'insertion publicitaire ;
- la nature précise et le nom du produit ou du service à promouvoir ;
- la date de début de la campagne et la durée de celle-ci ;
- les sites réservés ;
- les critères de ciblage réservés ;
- le budget affecté à l'insertion selon le tarif en vigueur.

40. Chaque ordre d'insertion est strictement personnel à l'annonceur. Il est établi par Mode.fr et ne peut être modifié sans son autorisation ni être cédé sous quelque forme et à quel titre que ce soit sauf autorisation expresse de Mode.fr.

41. En cas de cession du capital de l'annonceur entraînant un changement de son contrôle, ou de l'activité de l'annonceur concernée par l'opération d'achat d'espace publicitaire, l'annonceur s'engage à obtenir du (des) cessionnaire(s) de son capital ou de son activité le respect des présentes conditions générales et particulières et reste garant, à l'égard de Mode.fr, de ce respect.

10.2. Retard, modifications, annulation et report d'ordre

42. Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

43. Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques du réseau Internet et indépendantes de la volonté de Mode.fr ne peut donner lieu à un refus de paiement de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une indemnisation, quelle que soit sa forme.

44. Tout retard de livraison des éléments entraînera le décalage de la campagne. Mode.fr facturera 5% de la totalité du volume réservé par jour de retard.

45. Toute demande de modification, d'annulation ou de report d'ordre doit parvenir à Mode.fr au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de début de diffusion.

46. Mode.fr s'efforce, dans la limite des espaces publicitaires disponibles sur le portail internet, de satisfaire les demandes de modification qui lui sont parvenues dans ce délai.

47. En cas d'annulation de la campagne postérieurement à ce délai, Mode.fr facturera 40% du montant de l'insertion.

48. En cas de décalage d'une campagne postérieurement à ce délai, Mode.fr facturera 10% du montant de l'insertion.

Article 11. Règles relatives au contenu du site Web de l'annonceur

49. L'annonceur s'engage à ce que le contenu du site web auquel il est possible d'accéder par reroutage depuis l'espace publicitaire qu'il a souscrit soit en relation directe avec le contenu publicitaire de cet espace.

50. L'annonceur s'engage à ce que ce site (ainsi que les autres sites web qui lui sont affiliés le cas échéant ou accessibles par des liens hypertexte) soi(en)t conforme(s) à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à toute règle légale, réglementaire ou administrative.

51. Dans le cas contraire, Mode.fr se réserve le droit d'appliquer les dispositions de l'article Résolution-Résiliation.

52.L'annonceur s'engage à refuser sur les pages de son site web, accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire inséré sur le portail internet <http://www.mode.fr>, toute publicité à caractère religieux, sectaire, politique, syndical, à caractère raciste, contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à la protection des mineurs ou qui pourrait porter préjudice à l'image ou à la représentation de Mode.fr.

53.De même, l'annonceur s'engage à refuser sur les pages de son site web, accessible via reroutage depuis l'espace publicitaire inséré sur le portail internet <http://www.mode.fr>, toute insertion publicitaire ou lien hypertexte renvoyant vers un site de nature ou à contenu raciste, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou de nature à porter préjudice à l'image ou à la représentation de Mode.fr et des sociétés de son groupe.

54.L'annonceur fait son affaire des demandes éventuellement adressées par les internautes qui lui sont adressées consécutivement au reroutage vers son site depuis l'espace publicitaire inséré sur le portail internet <http://www.mode.fr>, sans que Mode.fr ou les sociétés de son groupe ne puissent être inquiétées ou recherchées à ce sujet, l'annonceur restant responsable de toutes réclamations et litiges éventuels résultant de ce fait ou relatif à ses engagements contractuels, au contenu de ses offres ou à l'utilisation de logiciels ou de données depuis son site.

55.L'annonceur est seul responsable de l'ensemble des obligations légales, fiscales et contractuelles résultant de son activité et assume notamment les obligations relatives à la gestion des relations clients ainsi qu'au reversement de tout impôt dû au titre des ventes effectuées auprès des internautes sur son site web.

Article 12. Garanties

56. L'annonceur garantit Mode.fr contre les poursuites judiciaires qu'elle pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'elle fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'elle subira et la garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

57.A ce titre, l'annonceur s'engage à intervenir dans toutes actions qui seraient initiées à l'encontre de Mode.fr ou d'une société de son groupe sur le fondement notamment de la contrefaçon de droit d'auteur, de brevet, de marques, de dessins et modèles, de violation du secret des affaires, de toute violation du droit de propriété intellectuelle du fait de l'annonce.

58.Dans le cas où une interdiction d'utilisation serait prononcée en conséquence d'une telle action ou résulterait d'une transaction signée avec le demandeur à l'action, l'annonceur s'efforcera à son choix et à ses frais soit :

- d'obtenir le droit pour Mode.fr, ou la société de son groupe concernée, de poursuivre l'utilisation ;
- de remplacer la partie contrefaisante par un élément équivalent ne faisant pas l'objet d'une action en contrefaçon ;

- de modifier la partie contrefaisante de façon à éviter ladite contrefaçon.

59. En toute hypothèse, l'annonceur s'engage à prendre à sa charge tous dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné Mode.fr, ou la société de son groupe concernée, par une décision de justice devenue définitive et ayant pour base l'insertion d'une annonce.

Article 13. Pénalités

60. En cas de défaut de paiement ou du non respect des délais de paiement par l'annonceur, Mode.fr peut suspendre l'exécution des ordres d'insertion.

61. En outre, Mode.fr pourra, après une mise en demeure restée sans effet huit jours ouvrés après son émission :

- rendre exigibles toutes les sommes facturées, que leur paiement soit ou non exigible à la date d'expiration du délai de huit jours ouvrés précité ;
- appliquer des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, majoré de 50%.

62. Outre le paiement des frais de justice éventuels, Mode.fr peut décider, en sus du montant principal, d'appliquer des frais de recouvrement s'élevant à 200 euros HT par mois de retard.

63. Les pénalités visées au présent article sont exclusives de tous dommages et intérêts auxquels Mode.fr pourrait prétendre du fait du retard ou du non paiement des sommes qui lui sont dues.

64. En tout état de cause, l'annonceur ne saurait se prévaloir de la clause Résolution-Résiliation dès lors que le retard d'exécution de Mode.fr est dû à un manquement caractérisé de l'annonceur aux obligations prévues par les présentes.

65. Les deux parties conviennent que cette clause n'est ni dérisoire, ni excessive et correspond à la volonté expresse des parties.

Article 14. Collaboration

66. Les parties conviennent de collaborer étroitement dans le cadre de leurs relations.

67. L'annonceur s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en remettant à Mode.fr l'ensemble des éléments qu'elle a demandés.

Article 15. Responsabilité

68.D'un commun accord, les parties conviennent expressément que la responsabilité de Mode.fr ne pourra être engagée par l'annonceur qu'en cas de faute prouvée.

Article 16. Préjudice

69.D'un commun accord, les parties conviennent que la responsabilité de Mode.fr n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects.

70.Sont considérés comme dommages indirects les pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, de revenus, pertes de commandes, d'exploitation, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, l'action de tiers et les résultats escomptés.

71.La responsabilité de Mode.fr est, d'un commun accord limitée aux sommes effectivement versées par l'annonceur pour la campagne publicitaire ayant entraîné la mise en cause de la responsabilité de Mode.fr.

72.La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du présent contrat.

Article 17. Sous-traitance

73.Il est expressément convenu que Mode.fr peut recourir à des sous-traitants pour la réalisation de tout ou partie des opérations liées à la mise en œuvre des présentes conditions générales ou de leurs conditions particulières.

Article 18. Concurrence

74.Mode.fr ne peut garantir que des annonceurs concurrents de l'annonceur ne seront pas présents sur des emplacements voisins ou contigus à ceux réservés par ce dernier, pendant une même période et sur le même support ou un autre de ses supports.

75.Toutefois, Mode.fr s'efforce de ne pas exposer l'annonceur à cette hypothèse, sous réserve que l'annonceur spécifie expressément et préalablement à Mode.fr la liste des concurrents aux côtés desquels il ne souhaite pas que sa campagne soit diffusée ou publiée.

Article 19. Références commerciales

76.Mode.fr peut citer le nom de l'annonceur à titre de référence commerciale conformément aux usages commerciaux.

Article 20. Confidentialité

77.Dans le cadre des présentes, l'ensemble des informations, à l'exception des annonces publicitaires devant être publiées ou diffusées, est confidentiel et recouvre toutes informations ou toutes données communiquées par les parties par écrit ou oralement.

78.Les parties s'engagent naturellement à :

- traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même importance ;
- garder les informations confidentielles et qu'elles ne soient pas divulguées ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;
- ne pas porter atteinte, en aucun façon, aux droits de propriété intellectuelle portant sur les informations confidentielles ;
- éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes.

Article 21. Données à caractère personnel

21.1. Formalité préalable

79.Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

21.2. Garantie

80.Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, notamment en matière de flux transfrontières hors de l'Union européenne.

Article 22. Réquisition légale et réglementaire

81.Dans l'hypothèse d'une demande de transmission de données et de documents de toutes natures par une autorité légale ou réglementaire ou une haute autorité administrative, sur réquisition légale ou réglementaire concernant l'annonceur, Mode.fr s'engage à :

- informer préalablement l'annonceur sauf interdits légaux ;
- opérer la réalisation des opérations dans les termes de la réquisition.

L'ensemble des frais et honoraires afférents à cette réquisition seront facturés à l'annonceur.

Article 23. Résolution-résiliation

82.En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de huit jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie peut prononcer de plein droit la résiliation ou la résolution du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquelles elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

Article 24. Force majeure

83.Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du contrat.

84.Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent contrat est résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

85.De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 25. Autorisations légales

86.Les parties s'engagent à disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution des présentes.

87.Les parties s'engagent à collaborer pour la réalisation de nouvelles autorisations légales et administratives et pour toutes modifications d'autorisations déjà réalisées.

88.L'annonceur s'engage à obtenir et à maintenir en vigueur, pendant toute la durée du contrat, les autorisations légales, réglementaires et administratives qui lui incombent et qui sont nécessaires à la mise en œuvre du présent contrat.

89.Dans le cadre de la coopération entre les parties, l'annonceur s'engage à communiquer à Mode.fr les éventuels éléments relatifs au droit sectoriel correspondant aux activités de l'annonceur pouvant avoir un impact sur les obligations objet du présent contrat.

Article 26. Tolérance

90.Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

91.De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 27. Indépendance des parties

92.Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des commerçants indépendants et ne seront pas considérés agent l'une de l'autre.

93.Les présentes conditions générales de vente ne constituent ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.

94.Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.

95.En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Article 28. Cession

96.Tout ordre de publicité est personnel à l'annonceur. Il ne peut aucunement être cédé, sauf accord écrit préalable de Mode.fr.

Article 29. Titres

97.En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 30. Nullité

98.Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations gardent toute leur force et leur portée.

Article 31. Intégralité

99.Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties.

100.Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne peut s'intégrer au présent contrat.

Article 32. Convention de preuve

101.Les documents sous forme électronique échangés entre les parties feront preuve, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont ils émanent et qu'ils soient établis et conservés dans des conditions raisonnables permettant d'en garantir l'intégrité.

Article 33. Prescription

102.Toutes les actions judiciaires entre les parties sont prescrites, sauf dispositions contraires d'ordre public, si elles n'ont été introduites dans un délai de deux ans à compter de la première réclamation notifiée par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 34. Domiciliation

103.Pour l'exécution de la présente convention et sauf dispositions particulières, les parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif.

Article 35. Loi applicable

104.Le présent contrat est régi par la loi française.

105.Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Article 36. Survivance

106.Les clauses déclarées comme survivantes après la fin du contrat, quelles que soient les modalités de cessation telles qu'arrivée du terme ou rupture contractuelle, continuent à s'appliquer jusqu'au terme de leur objet particulier. Il en est ainsi notamment des clauses de propriété et de confidentialité.

Article 37. Jurisdiction

107.EN CAS DE LITIGE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.